

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 23 juin 2026

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2026-06-23-49 | Gymnastique douce seniors - Tarifs 2026/2027
des ateliers - Convention de prestation avec le Club Gymnique Stéphanois**
Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 12
Nombre de pouvoir : 2
Nombre d'excusés : 3
Convoqué le 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray, Vice-Présidente.

Etaient présents :

Madame Nicole Auvray, Madame Murielle Mour, Monsieur Mohammed Karabila, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Chantal Lefebvre, Madame Chantal Joly, Madame Claudine Morel, Monsieur Jean Pierre Mirey, Monsieur Alain Goussault, Madame Sylvie Brehm, Madame Véronique Brard-Wulfranc.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur Jacques Dutheil donne pouvoir à Madame Nicole Auvray.

Etaient excusés sans pouvoir :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Léa Pawelski, Madame Khadija Berraho.

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'article 123.5 du Code de l'action sociale et des familles

Considérant :

- Que, dans le cadre de la politique de lutte contre l'isolement et la prévention des effets du vieillissement, le Centre Communal d'Action Sociale propose d'organiser des ateliers de gymnastique douce pour prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées,
- Que l'animation de ces ateliers est assurée par le Club Gymnique Stéphanois,
- Que cette prestation d'animation nécessitant un encadrement et du matériel spécifique fait l'objet d'une convention annexée reprenant les attentes du CCAS ainsi que les conditions tarifaires de la prestation à savoir le coût de la prestation et les frais de licences individuelles des usagers inscrits facturés au CCAS,
- Que le CCAS a sollicité une subvention pour cette activité, dans le cadre de l'appel à projet 2026 relatif aux actions collectives de prévention de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, ce qui permet l'organisation de 3 groupes de gymnastique douce (pouvant accueillir chacun entre 10 et 20 seniors en simultané), en limitant la participation financière demandée aux usagers,
- Que, en cette période inflationniste, il est proposé d'adopter des mesures municipales pour préserver le pouvoir d'achat des stéphanois, en n'augmentant pas la participation financière des usagers pour la période 2026/2027,
- Que les inscriptions à ces ateliers se feront à l'année scolaire (étant précisé que les ateliers de gymnastique douce sont interrompus durant les vacances scolaires)

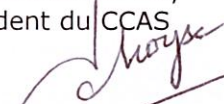
Le Conseil d'administration décide :

- De maintenir le tarif des ateliers de gymnastique douce à 63 € par personne et par an en laissant la possibilité aux usagers de régler ce montant en trois fois,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer avec le Club Gymnique Stéphanois la convention de prestation jointe ainsi que les éventuels avenants,
- D'imputer cette dépense sur la ligne budgétaire prévue à cet effet.

Résultat du vote :

Par : 14 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 30/06/2026

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20260623-2026-06-23-49-DE

Publié ou notifié 13 JUL. 2026